



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## Afrique

Question écrite n° 43204

### Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur l'intérêt de la proposition du Haut Conseil de la francophonie, présidé par le Président de la République, tendant à « garantir un revenu minimum aux instituteurs africains grâce au concours de la coopération francophone et des autres coopérations internationales (FMI, Banque mondiale, Union européenne) ». Il lui demande les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition.

### Texte de la réponse

Aujourd'hui ni le FMI, ni la Banque mondiale, ni l'Union européenne ne financent directement des salaires ou des compléments de salaires, encore moins à destination d'une catégorie professionnelle spécifique. La Banque mondiale encourage même les programmes de recrutement de « volontaires » (comme au Sénégal), c'est-à-dire d'instituteurs contractuels afin de faire baisser le niveau de rémunération des instituteurs. Une telle situation n'est pas susceptible de changer à court terme car la rémunération des instituteurs de la fonction publique des pays francophones est comparativement élevée par rapport au PIB par tête moyen (PIB/h) constaté dans les pays où ils travaillent. En effet, il existe des différences notables dans le niveau de rémunération des enseignants d'un pays à l'autre ; la plage de variation du salaire d'un enseignant du primaire allant de l'ordre de 1,5 fois le PIB/h (exemple, la Chine) à 10 fois le PIB/h (exemple : le Mali, le Niger). En 1993, selon les derniers chiffres connus sur la question, alors que le salaire moyen d'un maître du primaire ne vaut qu'environ 2,5 fois le PIB/h en Asie et en Amérique latine, cette statistique vaut 3,3 au Moyen-Orient, et 6,0 en Afrique, soit plus du double en moyenne de ce qui est observé dans les pays d'Asie ou d'Amérique latine. En Afrique subsaharienne, les pays francophones se distinguent par des salaires notoirement plus élevés (6,3 contre 3,6 dans les pays anglophones) ; les pays sahéliens étant pour leur part caractérisés par des niveaux de rémunération de loin les plus élevés (8,2 fois la valeur du PIB/h). Quant à la variabilité de la rémunération des enseignants du primaire avec le niveau économique du pays, il apparaît que les salaires des maîtres, mesurés en unités de PIB/h, ont tendance à être d'autant plus élevés que le niveau de développement économique est faible. Ainsi, dans un pays à 200 dollars de PIB/h, le niveau des salaires se situe 60 % au-dessus de celui observé dans un pays à 800 dollars. Moins un pays est développé, plus faible est la couverture de son système scolaire, rendant les diplômés plus rares. Avec le développement économique, le nombre des diplômés augmente ; les individus qui ont les qualifications académiques demandées pour être enseignants se trouvant en plus grand nombre voient leur avantage relatif sur le marché du travail décroître. Se détournent-ils pour autant de la fonction enseignante ? Le succès rencontré par le programme des « volontaires » de l'éducation au Sénégal apporte une réponse négative : 28 candidatures se sont exprimées par poste offert - près de 2 000 au total -, à un taux de salaire inférieur de 40 % à celui des instituteurs titulaires. Il existerait donc la possibilité d'un consensus social pour exercer la fonction enseignante dans le primaire à des conditions supportables pour le budget des Etats. Pour ceux-ci, la source interne de financement additionnel réside dans leur capacité à réduire le coût relatif des enseignants.

## Données clés

**Auteur** : [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription** : Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 43204

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : coopération

**Ministère attributaire** : coopération

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 13 mars 2000, page 1548

**Réponse publiée le** : 19 juin 2000, page 3675